

Belgique : une nouvelle Commission des jeux de hasard pour restaurer la confiance



Vincent Reynaert

Publié le 4 septembre 2025 . Lecture estimée : 4 min



Depuis le 1er septembre 2025, la Belgique dispose d'une Commission des jeux de hasard entièrement renouvelée. L'arrêté royal du 18 août a recomposé cet organe central, fragilisé par des années de démissions et de tensions internes. Cette refonte marque une étape stratégique pour la régulation, dans un marché européen en pleine mutation.

La nouvelle architecture de la Commission repose sur 12 membres effectifs, chacun accompagné d'un suppléant afin d'assurer la continuité des travaux. L'équilibre linguistique est strictement respecté : six francophones et six néerlandophones. Chaque grand ministère concerné dispose d'une représentation directe, de la Justice aux Finances, en passant par l'Économie, l'Intérieur et la Santé publique. La Loterie nationale conserve quant à elle deux sièges supplémentaires.

Ce choix structurel illustre une volonté claire : élargir les points de vue et refléter la pluralité des enjeux liés aux jeux de hasard. En intégrant explicitement les dimensions fiscales, sanitaires, juridiques et sécuritaires, le gouvernement affirme que la régulation du secteur ne peut plus être réduite à une simple problématique de finances publiques. Elle touche désormais aux questions de santé et d'ordre public, en cohérence avec les préoccupations européennes.

La lecture de cet article est réservée aux membres

[Abonnez-vous gratuitement](#) ou [connectez-vous](#)

Envie de lire la suite ?

Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accédez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

[Je crée mon profil](#)

Déjà abonné ?

Connectez-vous :

Adresse E-mail *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion